

# Le règlement général sur la protection des données (RGPD) - niveau 1

## Objectifs pédagogiques

Pour les organismes médico-sociaux qui sont en pleine transition vers une culture de la protection des données personnelles, la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) constitue un véritable enjeu. Sa mise en conformité, obligatoire depuis 2018, représente une opportunité pour réinterroger ses pratiques et bénéficier d'un nouveau levier d'amélioration de la qualité du service rendu.

- Maîtriser les principes directeurs et les concepts fondamentaux du RGPD
- Identifier les risques et menaces sur les données
- Appliquer les obligations et les outils de mise en conformité au sein de sa structure
- Mettre en œuvre les obligations relatives au DPO
- Savoir gérer un contrôle de la CNIL

## Programme

Module 1 : classe virtuelle introductive le 30 septembre 2025 de 9h30 à 11h (1h30)

- Le cadre applicable
- Terminologie et concepts fondamentaux

Module 2 : classe virtuelle : Les principes directeurs du RGPD Le 3 octobre 2025 de 9h30 à 12h (2h30)

- Les principes directeurs du traitement
- Les bases légales de traitement
- Les droits des personnes

Module 3 : séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h) Du 4 au 9 octobre 2025

- Le droit à l'information en pratique :
  - . Rédiger une mention d'information
  - . La mise en conformité d'un site internet

Module 4 - classe virtuelle : des responsabilités clarifiées, des obligations renforcées Le 10 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 (3h)

- La nouvelle logique de l'accountability
- Les niveaux de responsabilité
- Les outils de l'accountability
- Sécurisation technique et juridique des données

Module 5 : séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h) Du 11 au 15 octobre 2025

## PROGRAMME DE FORMATION

- Exercice de mise en situation
- Introduction à la cyber-sécurité : menaces et sources de risque
- Focus sur le volet RH

Module 6 : classe virtuelle 3 : le processus de mise en conformité Le 16 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 (3h)

- La mise en conformité en mode projet
- Le contrôle de la conformité

### Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, responsables des systèmes d'informations, administrateurs  
La formation ne nécessite pas de prérequis

### Durée, effectifs

2 jour(s) - 12 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

### Intervenant.e(s)

Jean-Marie MOUCHE, Webmaster, DPO et référent numérique à l'URIOPSS PACAC

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)

### Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Classes virtuelles : 30 septembre - 3 octobre - 10 octobre - 16 octobre 2025

Temps asynchrone (1h) entre le 4 et le 9 octobre 2025

Temps asynchrone (1h) entre le 11 et le 15 octobre 2025

Formation active alternant apports théoriques et analyse de situations concrètes

Temps d'échanges et de réflexion collectives autour de cas pratiques

Partage d'expériences, exercices d'application, animation et quiz interactif...

Un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone avec connexion internet

### Modalités d'évaluation des acquis

En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et une évaluation des attentes

En cours et fin de formation : des cas pratiques, exercices, un test final d'évaluation connaissances

En fin de formation seront transmis à l'apprenant.e :

- un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction

## PROGRAMME DE FORMATION

- un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

### Sanction visée

Action de formation, visant le développement des compétences, sanctionnée par une attestation de fin de formation

#### RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

### Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation Uriopss HdF :  
Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)

## PROGRAMME DE FORMATION

---

### Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).